



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée du souvenir

Question écrite n° 26263

Texte de la question

M. Léonce Deprez relevant l'intérêt des propositions de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'Union fédérale, réunie en assemblée générale les 2 et 3 juillet 2003, demande à M. le Premier ministre la suite réservée à la proposition de l'instauration d'une journée (non fériée) du souvenir de la guerre d'Indochine où 100 000 Français sont morts ou ont été portés disparus. L'Union fédérale a suggéré la date du 8 juin en référence au 8 juin 1980, jour de la translation à Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais) du corps du soldat inconnu d'Indochine. - Question transmise à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la question de l'instauration d'une journée nationale de commémoration en hommage aux morts pour la France en Indochine. Cette demande formulée par l'ensemble des associations d'anciens combattants d'Indochine, mérite assurément un examen attentif. Le secrétaire d'État aux anciens combattants a demandé qu'il soit procédé à son étude, afin qu'une réponse puisse leur être apportée prochainement. Cela étant, il convient de rappeler que la République française a rendu hommage aux sacrifices consentis par les combattants d'Indochine d'une part, en créant, par la loi du 31 décembre 1989, un statut particulier en faveur des anciens prisonniers du Viet-Minh et, d'autre part, en édifiant à Fréjus le mémorial des guerres en Indochine où sont regroupés les restes des 25 000 combattants et 3 500 civils tombés au cours de ce conflit. Le 50e anniversaire du déclenchement de la guerre d'Indochine y a été célébré le 19 décembre 1996, par une cérémonie solennelle. A cette occasion a été inauguré le mur du souvenir où sont gravés les noms des militaires morts ou disparus en Indochine. Les commémorations décennales concernant cette période y font également l'objet d'une cérémonie. Ainsi, le 19 décembre 1999, lors d'une cérémonie organisée en hommage à ces vétérans, il a été rappelé, devant plus de 1 000 combattants venus de la France entière, les sacrifices consentis par les militaires et les civils engagés dans ce conflit. A cette occasion, a été dévoilé le mur des plaques régimentaires commémoratives de l'ensemble des régiments et formations des trois armées et de la gendarmerie engagés dans le conflit indochinois. Par ailleurs, le 5 octobre 2000, dans le cadre prestigieux et chargé de mémoire de l'hôtel national des Invalides, une cérémonie commémorative a été organisée à la mémoire des morts et blessés de la route coloniale n° 4 (RC4), à l'occasion des combats qui s'y sont déroulés. Cette cérémonie, constituant la première commémoration organisée officiellement depuis 50 ans pour rappeler les sacrifices consentis par ceux qui sont tombés ou ont été meurtris lors de ces affrontements, regroupait des survivants et des familles de disparus, ainsi qu'une importante représentation militaire. Elle commémorait des combats d'une violence extrême où les troupes du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient, nettement inférieures en nombre, ont combattu vaillamment et sans aucune reddition. Sur les 6 500 hommes engagés, environ 1 500 ont pu échapper à la mort ou à la captivité. Le secrétaire d'État a par ailleurs effectué une visite officielle au Vietnam au mois de mars 2003, au cours de laquelle il s'est rendu sur les lieux de mémoire que sont Diên-Biên Phu et la RC 4 et a proposé aux autorités locales de construire entre les deux pays une relation sur le thème de la « mémoire partagée » héritée des conflits du XXe siècle. Enfin en

2004, dans le cadre de la politique des commémorations qui relève du Haut conseil de la mémoire combattante présidé par le chef de l'État, le secrétaire d'État n'omettra pas de proposer que le souvenir des anciens combattants de la guerre d'Indochine soit honoré comme il convient, notamment à l'occasion du 50e anniversaire de la bataille de Diên-Biên Phu et de la fin du conflit indochinois. Plusieurs manifestations sont ainsi prévues dont certaines avec les autorités vietnamiennes (colloque, expositions...). Des contacts à cette fin ont d'ores et déjà été engagés à la fois avec les associations d'anciens combattants et les autorités du Vietnam. Par conséquent, l'honorable parlementaire peut être assuré que le souvenir des anciens combattants d'Indochine est toujours honoré et que le secrétaire d'État aux anciens combattants, qui fait du devoir de mémoire l'une de ses priorités, entend bien veiller à ce que ni les combats d'Indochine ni ses combattants ne soient oubliés.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26263

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7737

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9612